

Mardi 25 février 2014 à 19h en salle du Conseil, a eu lieu la réunion du Conseil Municipal.

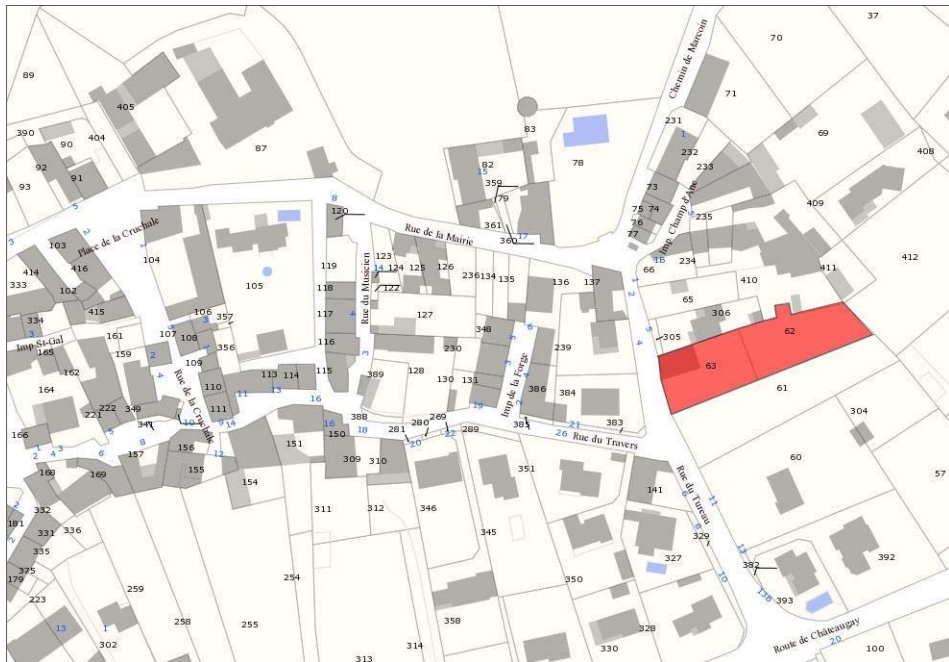
Présents : Mme AUZILLON. MM. AYRAL, DESEMARD, FOURNIER, LARGERON, LAUDOUZE, MICLET, PAPPALARDO et TRIOUX.

Absents : Mmes BOUYGE et MAILLOT, M. JOLY donne pouvoir à M. AYRAL, et, M. ROUSSY.

Secrétaire de séance : M. TRIOUX

ORDRE DU JOUR modifié (Le point portant sur la révision du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée est reporté à une prochaine séance)

- ❖ Autorisation d'ester en justice. Le maire porte à connaissance du Conseil que la commune a reçu du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand, copie de la requête présentée par une habitante de Saint-Genès l'Enfant aux fins de référé-expertise. Les doléances de la plaignante remontent à la période des travaux engagés lors de la rénovation de la Place de la Fontaine. Par l'intermédiaire de la SMACL Assurances, la commune a retenu Maître Claude DEVES comme avocat. Le Conseil autorise le maire à ester en justice et « de défendre dans cette affaire ».
- ❖ Subdélégation à l'EPF/Smaf Auvergne. Dans le cadre d'un bien soumis au droit de préemption urbain, Maître TISSANDIER, notaire à Riom, a présenté à la commune une DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) concernant les parcelles AE62 et AE63 d'une superficie totale de 1 349 m² situées rue du Tureau. Dans le cadre de son PLH (Programme Local de l'Habitat) la communauté de communes est intéressée par ce bien qui pourrait être utilisé pour une opération de logements sociaux et demande à la commune d'exercer son droit de préemption en le subdéléguant à l'EPF/Smaf. Montant de la vente 90 000 €TTC plus 7 200 € de commission à la charge de l'acquéreur. Après une suspension de séance demandée par le maire afin d'entendre les doléances du vendeur, le Conseil à la majorité des conseillers présents moins 4 abstentions de Mme AUZILLON et MM. LARGERON, MICLET et PAPPALARDO, autorise le maire à subdéléguer ledit droit de préemption.



- ❖ Achat mobilier. L'Association des Joyeux Mitrons Malauzaires propose d'acquérir une table inox d'occasion auprès du CHU de Clermont-Ferrand pour 250 €TTC et se charge des formalités administratives et transport. Proposition adoptée.
- ❖ Marchés publics : mise à jour. Le Conseil entérine le relèvement des seuils de procédure formalisée des marchés publics, à savoir 207 000 €HT pour les marchés de fournitures et de service des collectivités territoriales au lieu de 200 000 €HT précédemment, et, 5 186 000 €HT pour les marchés de travaux au lieu de 5 000 000 €HT précédemment.
- ❖ Encaissement de chèque. Le Conseil autorise l'encaissement d'un chèque d'un montant de 233,46 € émanant de l'Association des Parents d'Elèves, en règlement d'un sinistre intervenu lors d'une location de la salle polyvalente.
- ❖ Travaux : gestion des eaux pluviales. Lors de sa délibération du 11 octobre 2013, le Conseil avait autorisé le maire à solliciter le Cabinet GEOVAL pour dresser un état des lieux et des solutions à mettre en œuvre pour la gestion des eaux pluviales Chemin de la Pisciculture, Rue des Moulins Blancs et le cimetière. Le Cabinet GEOVAL a rendu ses conclusions et un estimatif des coûts pour les travaux nécessaires. Montant total : 79 844 €TTC, dont 19 892 € pour le Chemin de la Pisciculture, 15 492 € pour la Rue des Moulins Blancs et 44 460 € pour le drainage du cimetière. Le Conseil valide la proposition du maire d'autoriser le Cabinet GEOVAL à lancer l'appel d'offres pour ces travaux et à en prévoir la dépense au budget 2014.
- ❖ Cantine : lettre de commande. Pour avancer dans le projet de la nouvelle cantine scolaire déjà abordé lors de précédentes séances du Conseil, il devient nécessaire de rechercher une maîtrise d'œuvre pour ce projet. En conséquence, le Conseil autorise le maire à lancer un appel d'offres pour le faire.
- ❖ Elections municipales : moyens. Le Conseil autorise la mise à disposition à titre gracieux des salles communales pour les listes de candidats qui en feront la demande. D'autre part, la commune pourra fournir sur leurs demandes, copies des listes électorales et étiquettes d'adressage moyennant un coût de 0,20 € la feuille de listes et 0,25 € la planche d'étiquettes d'adresses.



Commune de Malauzat. Les travaux du Conseil Municipal (suite de la page 1)

❖ Divers en fin de séance.

- M. TRIoux, commente le Comité syndical du SBA qui s'est tenu à Chauriat le 15 février pour le vote du budget du SBA avec un coût de participation en 2014 fixé à 116,80 € par habitant pour les collectivités ayant instauré leur propre mode de financement (il était de 115,65 € en 2013). De même, il a été précisé que l'application de la Redevance Incitative ne pourra pas être mise en place progressivement sur son territoire, mais devra être effective sur l'ensemble du territoire à la même date, à savoir le 1^{er} janvier 2016.
- M. DESEMARD déclare qu'il apporte son soutien à la liste de candidats que présentera M. AYRAL pour les élections municipales du 23 mars.